

Degavre, Florence ; Nyssens, Marthe. *L'innovation sociale dans les services d'aide à domicile: normes et processus*. In: Drancourt, Chantal, *Conciliation travail-famille : attention travaux* (Logique sociale), L'Harmattan: Paris, 2009, p. 145-153. 978-2-296-10774-8

Introduction

Le concept d'innovation sociale est encore loin de faire consensus dans la littérature scientifique. Il est notamment difficile d'identifier des critères précis permettant d'évaluer le caractère socialement abouti des innovations dans le champ des services d'aide à domicile. Les éléments manquent également pour analyser les processus socio-économiques à l'œuvre à chaque étape de la mise en place de ces services. Dans cet article, nous déployons un cadre d'analyse original afin de répondre à cette interrogation sur la double dimension – à la fois normative et processuelle - des innovations sociales. Si notre réflexion est partie d'un terrain d'enquête – les services de gardes à domicile aux personnes dépendantes en région wallonne (Belgique)- l'objectif ici est de se concentrer sur le cadre d'analyse¹. Après un bref cadrage théorique sur l'innovation sociale, l'article tentera de dégager, à partir d'un ensemble de réflexions issues des théories féministes sur le care et de la théorie polanyienne, des éléments permettant d'analyser le processus d'innovation sociale du point de vue des logiques socio-économiques qu'il mobilise et de son caractère socialement « abouti » dans le champ des services d'aide à domicile.

1. La double dimension de l'innovation sociale

Il est reconnu aujourd'hui, dans un monde où les dynamiques d'innovations connaissent de profondes transformations, qu'innovation économique et innovation sociale sont étroitement imbriquées. Certains auteurs qualifient l'innovation de « sociale » lorsqu'elle est sous-tendue par une logique de solidarité². Autrement dit, une innovation est sociale si elle est portée par des acteurs sociaux qui se mettent en mouvement face à ce qu'ils considèrent être une montée des inégalités dans une société marquée par l'idéologie du « tout au marché ». Ainsi se trouve introduite la *dimension normative* dans l'analyse. L'objectif d'une innovation sociale est, dès lors, d'être partagée et d'améliorer la cohésion sociale³. Cette dernière renvoie aux bénéfices collectifs⁴ engendrés par ces services sur l'ensemble d'un territoire donné⁵. Dans le cas de l'aide à domicile, on peut citer la prévention contre l'isolement des personnes dépendantes, une volonté de soulager les familles dans le travail de *care* et la création d'emplois ciblés sur des personnes fragilisées sur le marché du travail. Dans tous les cas, l'identification et le soutien à ces bénéfices relèvent d'un choix de société.

¹ Le terrain d'enquête a fait l'objet d'un développement plus détaillé : Degavre, Nyssens (2008) à paraître

² Nussbaumer J. et Moulaert F. (2007), « L'innovation sociale au cœur des débats publics et scientifiques », in Klein J.L., Harrison D., op.cit.

³ Lhuillier, V., Nyssens, M., & Oulhaj, L (2005), « D'un welfare state à un welfare mix dans les services aux jeunes enfants et aux personnes âgées en Belgique? L'apport des services innovants », *Recherches Sociologiques*, n°1, p 105 – 127.

⁴ Gadrey J. (2006), « Utilité sociale » in J.-L. Laville et A.D. Cattani, *Dictionnaire de l'Autre Economie*, collection folio actuel, Paris, p 641-651.

⁵ Fontan J.M., Klein J.L., Tremblay D.G. (2005), *Innovation socio-territoriale et reconversion économique*, Paris, L'Harmattan.

D'autres auteurs considèrent que l'innovation sociale est processus complexe marqué par des étapes de développement sanctionnées par des acteurs sociaux⁶. Ainsi, après une phase *d'expérimentation* au sein des organisations se pose la question de *l'institutionnalisation* de l'innovation sociale⁷. Pour qu'elle aboutisse, le changement engendré doit être sanctionné. Le marché sanctionne généralement les innovations portées par des entreprises lucratives. Mais lorsque les innovations produisent des bénéfices collectifs, d'autres acteurs sont concernés. En effet, sur le marché, ni les producteurs, mus par une logique de maximisation de profit, ni les usager·e·s ne prennent en compte les bénéfices collectifs dans leurs choix. Laissé au marché, un service porteur de bénéfices collectifs risque de ne pas être produit, ou en quantité insuffisante. Dans ce dernier cas, seuls les usager·e·s ayant les moyens financiers auront accès au service, ou bien il restera confiné au travail non déclaré. C'est donc au nom d'une dimension normative – c'est-à-dire de la reconnaissance de bénéfices collectifs – qu'une intervention publique se justifie pour encourager le développement de ce type de services.

Comment identifier ces bénéfices collectifs ? Dans cet article, nous nous penchons sur l'apport des théories féministes à cette question. Elles mettent à jour la spécificité des rapports sociaux qui sont en jeu dans ces services – tant au niveau micro-social, dans les dynamiques de co-construction des services, qu'au niveau des politiques publiques qui reposent, elles aussi, sur des conventions de genre. En ce sens, elles permettront de développer des critères normatifs nécessaires pour juger du caractère abouti de l'innovation sociale.

2. L'apport de l'approche féministe sur le *care* au débat sur les services de proximité

A partir des années 1950, de nombreux débats ont lieu en Grande-Bretagne autour du *community care*. Ce terme désigne officiellement la politique dans le champ de l'aide et du soin aux personnes dépendantes et menée dans le but de réduire le nombre de lits d'hôpitaux. En contrepartie, la politique du *community care* veut créer une meilleure coordination entre le travail des services de santé, des hôpitaux et des services dépendant des autorités locales telles que les institutions pour personnes âgées. Titmuss voit dans le *care* pris en charge par la « communauté » un idéal qu'il contraste avec la situation des personnes en institution⁸. Il ne mentionne toutefois jamais la question de savoir qui, dans la « communauté », s'occupe d'aider et de soigner. Land⁹ ou Finch et Groves¹⁰ démontrent par la suite en quoi la politique du *community care*, plombée par le besoin de réduire les dépenses sociales, va fondamentalement à l'encontre de l'émancipation des femmes. Elles élaborent une critique de ce qu'elles appellent la « double équation » : « *that in practice community care equals care by the family and in practice care by the family equals care by women* »¹¹.

Leurs premiers travaux visibilisent le travail informel des femmes, posent et surtout légitiment comme sujet d'études la position des femmes dans l'aide et le soin et donnent également l'impulsion à de nombreuses études sur le partage sexué des tâches de *care* et sur la négociation qui s'établit entre les personnes dépendantes et celles qui pourvoient ces

⁶ Callon M. (2007), « Quand l'innovation sociale redevient politique », in Klein J.L., Harrisson D., *L'innovation sociale*, Presses universitaires du Québec, Québec, p 17-42.

⁷ Alter N., (2007), « On ne peut institutionnaliser l'innovation », in Klein J.L., Harrisson D., op.cit.

⁸ Titmuss R. (1963), "Community Care : fact or fiction?" In *Commitment to welfare*, Georges Allen and Unwin, London.

⁹ Land H. (1978), "Who cares for the family", *Journal of social policy*, n°7, p.257-284.

¹⁰ Finch J., Groves D. (1983), *A labour of love. Women, working and caring*, Routledge and Kegan, London.

¹¹ Ungerson C. (1987), *Policy is personal, sex, gender and informal care*, Tavistock, London.

tâches¹². Ungerson conclut notamment que la position inconfortable des femmes sur le marché du travail conditionne considérablement le fait que ce soit les femmes qui s'occupent des personnes dépendantes¹³.

Les conditions matérielles semblent donc influencer sur la décision différenciée d'aider et de soigner des hommes et des femmes, mais également les habitudes issues du droit les présupposés culturels et toute la structure idéologique qui contribue à la définition de devoirs féminins¹⁴.

Le besoin s'est fait ressentir, pour mieux appréhender la réalité, de distinguer le *care* formel du *care* informel. Le premier désigne généralement le travail effectué dans l'espace public par les services professionnels, il est rémunéré et fait l'objet d'un contrat en lien direct avec l'aide apportée. Le deuxième est effectué dans le cadre des rapports familiaux et se rapporte à ce que Cresson nomme le « travail domestique de santé »¹⁵. Ce que suggèrent les travaux de nombreuses chercheuses, c'est que certains mécanismes identiques agissent au travers des deux types de *care*¹⁶ et que les sentiments, le devoir, se vivent aussi bien chez les professionnels que chez les référents familiaux¹⁷. La littérature féministe a très certainement contribué à réinterroger le *care* à partir d'une vision plus complexe des rapports entre privé et public et, par conséquent, du processus social qui mène à la prise en charge du *care* par les femmes que l'on peut désigner par « l'injonction au soin ».

Pour comprendre ce processus, il faut replacer le *care* dans le cadre du développement des Etats sociaux que l'analyse a dans un premier temps complètement occulté. En effet, les premiers travaux qui, dans la tradition de pensée sur la genèse des Etats-Providence, se sont attachés à comprendre les fondements de l'intervention publique, son étendue et ses effets au regard de l'amélioration du bien-être des individus et collectivités, ont complètement ignoré la part invisible de l'aide et du soin effectué par les femmes. Certaines chercheuses, dans la foulée des travaux sur le genre, ont développé des outils théoriques pour interroger les différents modèles d'Etats-Providence, se demandant d'abord si l'Etat était globalement "bon" pour les femmes et ce que l'on pouvait en attendre pour leur émancipation. Les deux caractéristiques principales de ce courant féministe, quoique hétérogène, sont d'une part de reconnaître le genre comme un principe d'organisation de la société contemporaine et, plus particulièrement, des Etats-Providence¹⁸ et, d'autre part, de faire de la production domestique (ou du *care*) un pilier du bien-être¹⁹.

Dans la réflexion sur le genre comme principe organisateur des Etats-Providence, si la première étape a été, donc, d'évaluer les possibilités d'émancipation qu'il offrait aux femmes, la deuxième a été de reconstruire les différents modèles d'Etats-Providence en fonction de la « dé-familialisation », soit la capacité des femmes à subsister en dehors des liens familiaux, par l'accès à l'emploi ou à des droits sociaux individuels²⁰. La dé-familialisation repose sur

¹² Finch J. and Groves D., (1983), op.cit..

¹³ Ungerson C. (1987), op.cit., p.83..

¹⁴ Weber F., Gojard S. et Gramain A. (2003) *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, La Découverte, Paris.

¹⁵ Cresson G. (1998), *Le travail domestique de santé*, Logiques sociales, L'Harmattan, Paris.

¹⁶ Avril C. (2003), « Les compétences féminines des aides familiales », in Weber F., Gojard S. et Gramain A., op.cit..

¹⁷ Travailler (2002), *Travail domestique et affectivité*, n°8, Paris.

¹⁸ Sainsbury D. (1994), *Gendering Welfare States*, Sage Publications, Londres.

¹⁹ Lewis J. (2003), "Gender and welfare state change", *European Societies*, 4, p.331-357

²⁰ Lister, R. (1997) *Citizenship: Feminist Perspectives*. MacMillan London., p. 173

l'idée que la famille, généralement absente dans les analyses dites *mainstream* sur les Etats-Providence, est le lieu principal de production du *care*, que ce dernier incombe principalement aux femmes et que les politiques publiques doivent les en libérer.

On a pu percevoir le mouvement féministe comme irréconciliable avec la famille et les activités qui lui étaient attachées. Les réformes à l'œuvre dans les Etats sociaux ont cependant relancé la réflexion féministe sur le terrain du *care* et, tout en s'inscrivant dans le cadre des rapports de pouvoir au sein de la famille, les nombreux travaux menés par les chercheuses féministes depuis une dizaine d'années montrent le sens et l'importance que les femmes accordent au soin aux adultes ou enfants dépendants²¹. Il y a également une importante valorisation du travail invisible des femmes à travers la reconnaissance de sa complexité, du savoir qu'il requiert et de son utilité dans le cadre de la reproduction du lien social²².

Enfin, l'analyse des *care regime* dans les pays européens propose une interprétation du fonctionnement des Etats-Providence à partir d'un nouveau centre de gravité, davantage situé au niveau des arrangements publics et privés pris pour assurer l'aide et le soin²³.

De ce bref aperçu de la conceptualisation du *care* à travers la littérature féministe, il ressort des éléments susceptibles de nourrir la réflexion sur les critères normatifs caractérisant une innovation sociale « aboutie » dans ce champ. Deux critères semblent s'imposer : la contribution à une prise en charge des personnes dépendantes mieux répartie entre acteurs des espaces domestique et professionnel et entre les sexes d'une part, la contribution à la consolidation de la position professionnelle des femmes d'autre part. Le premier critère permet d'apprécier les effets concrets d'un service sur la socialisation des tâches, vue à la fois comme transfert des familles vers les services et comme répartition égalitaire au sein des familles. Le deuxième renvoie, notamment, aux mesures prises en faveur de la création d'emplois de qualité dans les services de proximité. Tous deux peuvent être considérés comme la traduction de la défamilialisation en termes de « bénéfices collectifs ». Ainsi sera-t-on amené à étudier, dans le cadre des services d'aide à domicile, des éléments très concrets tels que la capacité du service à soulager les aidant·e·s proches. Du point de vue de la qualité de l'emploi dans les services, des éléments tels que l'autonomie financière des personnes employées ou une identité professionnelle reconnue (à la fois symboliquement et statutairement) devront être pris en considération.

Le cadre féministe souligne également la dynamique de construction sociale entre hommes et femmes de l'aide et du soin aux personnes, à travers les interactions entre services professionnels et aidant·e·s familiaux·les à l'œuvre dans la réponse aux besoins liés à la situation de dépendance. Cette diversité des acteurs de l'aide pose la question des processus socio-économiques qui sous-tendent les services. Le cadre polanyien, quelque peu infléchi par une lecture féministe, apparaît particulièrement fécond pour analyser ce processus.

3. Le cadre polanyien

²¹ Sevenhuizen S. (1998), *Citizenship and the ethics of care. Feminist considerations on justice, morality and politics*, Routledge, London., Paperman P. Laugier S. (2005), *Le souci des autres. Ethique et politique du care*, Editions de L'Ecole des Hautes études En Sciences Sociales, Paris.

²² Cresson, (1998), op.cit., Gagnon E. et Saillant F. (dir.) (2000), *De la dépendance et de l'accompagnement. Soins à domicile et liens sociaux*, L'Harmattan et Presses de l'Université Laval, Paris et Québec.

²³ Bettio F., Villa P. and Simonazzi A. (2006), « Change in Care Regimes and Female Migration », *Journal of European Social Policy*, 16 (3), pp.271-285.

A partir d'une approche historique et anthropologique, Polanyi distingue le mobile du gain propre au marché d'autres pratiques économiques, non orientées vers l'accumulation : la redistribution, la réciprocité et l'administration domestique²⁴. Cette analyse s'inscrit dans une approche substantive de l'économie qui propose une conception extensive de l'économie où sont qualifiées d'économiques toutes les actions dérivées de l'interaction, voire de la dépendance, entre la personne, ses semblables et la nature. L'économie peut être abordée comme une économie plurielle caractérisée par différentes formes d'échange²⁵ :

- Le principe du marché permet une rencontre entre offre et demande de biens et services aux fins d'échanges à travers la fixation de prix. Les travaux des chercheuses féministes soulignent généralement les limites du marché quant à sa contribution à l'amélioration des revenus des femmes. Le marché, mécanisme d'allocations de ressources entre individus, transmet également les inégalités de pouvoir qui caractérisent le genre²⁶.
- La redistribution est le principe selon lequel la production est remise à une autorité centrale qui a la responsabilité de la répartir, ce qui suppose une procédure définissant les règles des prélèvements et de leur affectation. Dans nos sociétés modernes, la redistribution s'est structurée autour de l'État social, alimentée par des prélèvements obligatoires et par laquelle sont versées des allocations monétaires et est organisée la mise à disposition de services non-marchands. La théorie féministe a largement débattu du rôle de l'État social dans l'accès, pour les femmes, à un revenu et à la redistribution, à travers la mise en œuvre des politiques publiques²⁷..
- La réciprocité correspond à la circulation de biens et services entre des groupes ou personnes qui ne prend sens que dans la volonté de manifester un lien social entre les parties prenantes. Mauss souligne que le don est un fait social élémentaire, appelant un contre-don qui prend la forme paradoxale d'une obligation à travers laquelle le groupe ou la personne qui a reçu le don exerce sa liberté²⁸. En effet, le donataire est incité à rendre mais il n'est pas soumis pour ce faire à une contrainte extérieure, la décision lui appartient. Le don n'est par conséquent pas synonyme d'altruisme et de gratuité, il est un mixte complexe de désintéressement et d'intérêt²⁹. Dans une conception polanyienne, la réciprocité suppose qu'il ne faut pas rendre « à l'identique » mais plutôt sur base d'une « équivalence » socialement acceptable³⁰. La question se pose de la signification de la réciprocité au regard de la différenciation hommes-femmes. On peut par exemple se demander comment les règles qui soutiennent le don-contre-don sont façonnées par les rapports sociaux de sexe et si ces règles obligent ou libèrent pareillement les deux sexes.
- Une forme particulière de la réciprocité est celle qui s'exerce au sein de la cellule de base qu'est la famille, dénommée par Polanyi « administration domestique »³¹. Il

²⁴ Polanyi K. (1944), *The Great Transformation; the Political and Economic Origins of our Time*, Farrar and Rinehart, New-York.

²⁵ Laville J.L., Nyssens M. (2006), « Service de proximité », in J.-L. Laville et A.D. Cattani, *op.cit.*, p 561-571.

²⁶ Dawson G., Hatt S., with Watson_Brown L., Baxter A., Bertaux N. (2000), *Market, State and Feminism, The economics of feminist policy*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham.

²⁷ Waylen G. (1998), *Gender, politics and the State*, Routledge, London.

²⁸ Mauss, M. (1923-1924), Essai sur le don, *L'année sociologique*, seconde série.

²⁹ Caillé A. (2006), « Don », in J.-L. Laville et A.D. Cattani, *op.cit.*, p 172-179

³⁰ Gardin L., (2006), « Réciprocité » in J.-L. Laville et A.D. Cattani, *op.cit.*, p 514-522.

³¹ Polanyi (1944), *op.cit.*

s'agit de la production en autarcie d'une unité institutionnelle (par exemple la famille). Cette dernière forme mérite également d'être discutée à partir de la réflexion féministe sur les rapports sociaux de sexes au sein de la famille. Tout d'abord, la famille n'est pas cet espace « privé » de contacts avec l'espace public mais bien plutôt une institution « *à la frontière du public et du privé, frontière dont la position et la définition sont en changement constant* »³². Ensuite, dans cet espace, les rôles sont aussi partiellement « agis », à travers les politiques publiques, les conditions sur le marché du travail et les rapports sociaux de sexe qui les traversent.

A la lumière de la grille de Polanyi, on peut dire que les services à domicile aux personnes dépendantes se construisent à la lisière des différentes sphères identifiées se développant à cheval entre espaces privés et espaces publics. Ainsi posé, le regard féministe attire l'attention sur le fait qu'aucun principe n'est neutre a priori du point-de-vue du genre mais reflète, dans sa dynamique concrète, les rapports de sexe à l'œuvre dans la société.

Les aidant·e·s familiaux relèvent, dans leur action d'aide et de soin, de la sphère de l'administration domestique. Ce travail, relevant de l'administration domestique, peut cependant être assorti de dispositions spécifiques au sein de la sécurité sociale lorsque les aidant·e·s proches quittent (temporairement) leur emploi pour prendre soin de personnes dépendantes. Ils·elles peuvent bénéficier alors de ressources émanant de la redistribution, dans le cadre par exemple de politiques liées au marché du travail (crédit-temps, congés pour raisons familiales, temps partiels,...).

La réciprocité peut aussi se manifester dans le cadre du bénévolat, où la quantité et la qualité du travail peuvent être régulées par une organisation qui supervise le travail volontaire. Cet encadrement du travail non-rémunéré se fait généralement lorsqu'une personne s'implique comme bénévole dans une organisation extérieure (par exemple un service qui assure le transport de personnes dépendantes). Travail bénévole au sein d'une organisation et travail domestique ne sont pas identiques. Bien qu'ils soient tous deux du travail non rémunéré, les rapports sociaux et les logiques socio-économiques dans lesquels ce travail se coule sont différents et susceptibles de fixer une quantité et une qualité de travail très différente.

Le travail non-déclaré, bien présent dans ce type d'activité constitue, lui, une forme de production de l'aide et du soin à cheval sur la sphère marchande et sur celle de la réciprocité. Bien que le paiement sur base des ressources de l'utilisateur·e rapproche la transaction entre les personnes non-déclarées et l'utilisateur·e de la logique marchande, les deux parties ont souvent des rapports proches et de long terme caractéristiques de la réciprocité. En outre, le travail non-déclaré, contrairement au travail déclaré, encadré par un service professionnel, oblige à négocier sur des bases individuelles les limites à « l'injonction au soin » puisqu'aucune règle collectivement décidée ne vient encadrer ce travail.

Les acteurs professionnels sont, quant à eux, salariés d'organisations non lucratives : associations ou service public³³. Pour en saisir la spécificité au niveau de la logique socio-économique sous-jacente, il est utile de se pencher sur la manière dont ces organisations mobilisent leurs ressources. Le recours aux ressources publiques (i.e. *non-marchandes*)

³² Pitrou A. (1995), « Quelques réflexions sur la famille à la frontière du privé et du politique », in Ephesia (coll.), *La place des femmes, les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Recherches, La Découverte, Paris, p.194.

³³ En Belgique, les services d'aide à domicile sont historiquement prestés par des organisations non lucratives. Avec les nouvelles mesures telles que le titre-service, le secteur lucratif entre petit à petit dans ce champ.

permet de veiller à l'égalité d'accès dans le service. La contribution des l'utilisateur (i.e. ressources *marchandes*) est généralement fonction de son revenu.

Si les organisations articulent ressources marchandes et publiques, on peut légitimement se poser la question de savoir si le type de services qu'elles offrent impliquant des rapports proches qu'elles entretiennent avec les usager·e·s débouchent parfois sur une mobilisation de la logique de réciprocité. Celle-ci se manifesterait, par exemple, par la prestation d'heures supplémentaires non-rémunérées, voire par un complément au travail salarié via du travail non-déclaré chez un·e même usager·e.

Dans le cas des services d'aide à domicile, il s'agit donc de s'interroger sur l'articulation toute particulière de ressources marchande, publiques, réciprocaires (bénévolat) et domestiques (familles et entourage) qui rend possible la co-construction du service. Cette co-construction du service est, généralement alimentée par différentes formes de travail : travail salarié, travail non-rémunéré et travail au noir, qui s'imbriquent davantage qu'ils ne s'opposent.

Conclusion

Le cadre d'analyse croisant l'approche polanyienne et le genre s'avère particulièrement fécond dans la mise en évidence des logiques qui sous-tendent l'aide et le soin. Mobiliser les théories féministes à l'intérieur de l'analyse polanyienne permet de dégager l'importance de l'administration domestique, principe généralement laissé de côté dans les analyses en socio-économie, et rend visible le travail des aidant·e·s proches dans le secteur du *care*. Les services d'aide à domicile se construisent sur base de ressources diverses, à la lisière des différentes logiques socio-économiques identifiées. Ce cadre d'analyse théorique contribue également à préciser les critères normatifs pour juger du caractère social de l'innovation via la reconnaissance de bénéfices collectifs. Il débouche sur une façon originale d'interroger les inégalités sociales, et plus particulièrement sexuelles, dans le cadre des services d'aide et de soin

Références

- Alter N., (2007), « On ne peut institutionnaliser l'innovation », in Klein J.L., Harrisson D., *L'innovation sociale*, Presses universitaires du Québec, Québec, p 139-149.
- Avril C. (2003), « Les compétences féminines des aides familiales », in Weber F., Gojard S. et Gramain A., *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, La Découverte, Paris.
- Bettio F., Villa P. and Simonazzi A. (2006), « Change in Care Regimes and Female Migration », *Journal of European Social Policy*, 16 (3), pp.271-285.
- Caillé A. (2006), « Don », in J.-L. Laville et A.D. Cattani, *Dictionnaire de l'Autre Economie*, collection folio actuel, Paris, p 172-179.
- Callon M. (2007), « Quand l'innovation sociale redevient politique », in Klein J.L., Harrisson D., *L'innovation sociale*, Presses universitaires du Québec, Québec, p 17-42.
- Cresson G. (1998), *Le travail domestique de santé*, Logiques sociales, L'Harmattan, Paris.
- Dawson G., Hatt S., with Watson_Brown L., Baxter A., Bertaux N. (2000), *Market, State and Feminism, The economics of feminist policy*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham.
- Finch J., Groves D. (1983), *A labour of love. Women, working and caring*, Routledge and Kegan, London.

- Fontan J.M., Klein J.L., Tremblay D.G. (2005), *Innovation socio-territoriale et reconversion économique*, Paris, L'Harmattan.
- Gadrey J. (2006), « Utilité sociale » in J.-L. Laville et A.D. Cattani, *Dictionnaire de l'Autre Economie*, collection folio actuel, Paris, p 641-651.
- Gagnon E. et Saillant F. (dir.) (2000), *De la dépendance et de l'accompagnement. Soins a domicile et liens sociaux*, L'Harmattan et Presses de l'Université Laval, Paris et Québec.
- Gardin L., (2006), « Réciprocité » in J.-L. Laville et A.D. Cattani, *Dictionnaire de l'Autre Economie*, collection folio actuel, Paris, p 514-522.
- Land H. (1978), "Who cares for the family", *Journal of social policy*, n°7, p.257-284.
- Laville J.L., (2006), « Economie plurielle », in J.-L. Laville et A.D. Cattani, *Dictionnaire de l'Autre Economie*, collection folio actuel, Paris, p 250 -258.
- Laville J.L., Nyssens M. (2006), « Service de proximité », in J.-L. Laville et A.D. Cattani, *Dictionnaire de l'Autre Economie*, collection folio actuel, Paris, p 561-571.
- Lewis J. (2003), "Gender and welfare state change", *European Societies*, 4, p.331-357.
- Lhuillier, V., Nyssens, M., & Oulhaj, L (2005), « D'un welfare state à un welfare mix dans les services aux jeunes enfants et aux personnes âgées en Belgique? L'apport des services innovants », *Recherches Sociologiques*, n°1, p 105 – 127.
- Lister, R. (1997) *Citizenship: Feminist Perspectives*. MacMillan, London.
- Mauss, M. (1923-1924), *Essai sur le don*, *L'année sociologique*, seconde série.
- Nussbaumer J. et Moulaert F. (2007), « L'innovation sociale au cœur des débats publics et scientifiques », in Klein J.L, Harrisson D., *L'innovation sociale*, Presses universitaires du Québec, Québec, p 71-88.
- Paperman P. Laugier S. (2005), *Le souci des autres. Ethique et politique du care*, Editions de L'Ecole des Hautes études En Sciences Sociales, Paris.
- Pitrou A. (1995), « Quelques réflexions sur la famille à la frontière du privé et du politique », in Ephesia (coll.), *La place des femmes, les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Recherches, La Découverte, Paris, p.194-198.
- Polanyi K. (1944), *The Great Transformation; the Political and Economic Origins of our Time*, Farrar and Rinehart, New-York.
- Sainsbury D. (1994), *Gendering Welfare States*, Sage Publications, Londres.
- Sevenhuizen S. (1998), *Citizenship and the ethics of care. Feminist considerations on justice, morality and politics*, Routledge, London.
- Titmuss R. (1963), "Community Care : fact or fiction?" In *Commitment to welfare*, Georges Allen and Unwin, London.
- Travailler (2002), *Travail domestique et affectivité*, n°8, Paris.
- Ungerson C. (1987), *Policy is personal, sex, gender and informal care*, Tavistock, London.
- Waylen G. (1998), *Gender, politics and the State*, Routledge, London.
- Weber F., Gojard S. et Gramain A. (2003) *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, La Découverte, Paris.